

PROCÈS-VERBAL CDH N° 1
DU 10 JANVIER 2026
- réunion mixte -

Présidence

Bernard AMSALEM

Présents

Jean-Luc BERRY – Luc BEUCHER – Nadine DEBOIS – Gérard DUPUY – Sophie FÉLIX
– Vincent GUIGNARD – Mathieu JOUYS – Etienne NAPPEY – Emmanuel TARDI

En visioconférence

Alain BOUILLÉ – Gilles FOLLEREAU – Philippe GUILBAUD – Pierre JOURDAN
Pierre WEISS

Excusés

Hugo MACIEJEWSKI – Ivan MOREAU – Yves SEIGNEURIC

Représentante du Président

Emmanuelle JAEGER, Présidente déléguée, présente le matin

- Début de la réunion : 09h30 -

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture par le Président
2. Approbation du procès-verbal de la réunion de juin 2025
3. Intervention de la Présidente déléguée
4. Archives
5. Site-Internet
6. Cartes d'International et Trophées
7. Records de France
8. Athléràma
9. International
10. Date de début de saison
11. Divers

1. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

Le Président de la Commission de la Documentation et de l'Histoire (CDH), Bernard AMSALEM, souhaite la bienvenue aux personnes présentes (physiquement ou par visioconférence). Il excuse l'absence du Président de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), Jean GRACIA, qui se trouve aux Etats-Unis avec l'Equipe de France de cross qui y dispute les championnats du monde.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 JUIN 2025

La rédaction du procès-verbal ne soulève aucun commentaire : il est donc approuvé sans modification.

3. INTERVENTION DE LA PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE DE LA FFA

Emmanuelle JAEGER réitère les excuses du Président pour son absence. Le début de la mandature a été compliqué (pas de transmission de documents, une situation financière dramatique qui a perturbé la mise en route du programme annoncé.)

Ceci explique aussi pourquoi certaines commissions (dont la CDH) ont pu avoir le sentiment d'être délaissées. La Présidente déléguée tient à rassurer, et remercie, la CDH qui a la charge de la pérennité du patrimoine de la FFA.

Emmanuelle JAEGER indique que la promotion des internationaux 2026 sera nommée « Marlène CANGUIO », décédée en 2025.

Elle évoque ensuite un certain nombre de dossiers qui font l'objet des points 4, 5, 6, 7...

4. ARCHIVES

- 4.1. Un réel problème. La FFA ne sait pas où elles se situent (au siège pour partie, à Rungis pour l'essentiel, ailleurs dans les locaux d'une société de gestion).
- 4.2. La première action est de recenser ces lieux, puis d'en dresser un inventaire global, et ensuite de numériser tous ces documents. Une mission importante.
- 4.3. Est évoquée la procédure mise en place par World Athletics (WA) lors de son déménagement de Londres à Monaco.
- 4.4. Bernard AMSALEM et Mathieu JOUYS se proposent de contribuer à cette tâche. Un contrat avec le Groupement des Internationaux Français d'Athlétisme (GIFA) est aussi envisagé.
- 4.5. Lors de la réunion de juin 2025, Bernard AMSALEM avait « *ajouté qu'il faut aussi réfléchir aux archives personnelles (celles dont disposent les membres de la CDH, sous forme imprimée ou en version électronique), sans oublier les archives des ligues et des organisateurs. Sans oublier le lot de photos détenues par Luc VOLLARD* ».
- 4.6. Il est indiqué qu'il existe, à la FFA, une photothèque mise à jour depuis 2004.

5. SITES DE LA FFA / CDH

- 5.1. Une nouvelle présentation du site de la FFA a été mise en place et interpellée.
- 5.2. La CDH et d'autres usagers habituels sont perdus par cette nouvelle structure. L'accès au nouveau site n'est pas évident ! Une réflexion se doit d'être conduite pour le rendre plus effectif (même si les informations de la CDH sont relativement facile d'accès, comparées à d'autres).
- 5.3. Certains fichiers ou certaines données ont disparu (les membres de la CDH sont invités à faire remonter des exemples précis), notamment les résultats datant d'avant 2015.
- 5.4. Mais la FFA se doit aussi de répondre à des commentaires (voire griefs) que vient de lui adresser la CNIL concernant le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (*), certaines de ses **remarques pouvant remettre en cause certains contenus**. Philippe GUILBAUD rappelle que la FFA avait déjà fait l'objet d'une intervention similaire dans un passé récent.

(*) RGPD : Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

- 5.5. Nadine DEBOIS propose que les détenteurs d'anciens records du monde, d'Europe et de France voient apparaître ces performances dans leur fiche biographique. Alain BOUILLÉ indique que ces informations sont recensées dans le dictionnaire des athlètes sur le site de la CDH. Afin d'intégrer ces informations aux fiches biographiques sur le site de la FFA, il est nécessaire de les recenser et de les intégrer à une base de données dans le Système d'Information de la FFA (SIFFA).
- 5.6. Le site de la CDH devrait faire l'objet d'une nouvelle version dans les prochains mois, comme tous ceux des structures déconcentrées de la FFA. Actuellement, l'abondance de données rend l'accès difficile, explique Philippe GUILBAUD. La solution idéale serait un moteur de recherches. Un groupe de réflexion sur la refonte de l'arborescence pourra être associé à l'élaboration du nouveau site de la CDH. Un contact sera établi entre Philippe GUILBAUD et Julia FOLTON.
- 5.7. Gérard DUPUY s'interroge sur la possibilité de retrouver un relevé du nombre de visiteurs sur le site de la CDH. Cela était possible auparavant mais ce n'est plus le cas. Également, est-t-il possible d'avoir les requêtes qui permettent d'accéder au site de la CDH ?

6. CARTES D'INTERNATIONAL ET LES TROPHÉES

Aucune de ces distinctions n'a été remise depuis 2019. Sur la base des données fournies par la CDH, le siège a pris en main ce problème et a mis en route un système pour rattraper ce retard. Céline LEYNIER a été chargée de coordonner cette action.

7. RECORDS DE FRANCE

- 7.1. Emmanuelle JAEGER indique qu'une nouvelle réglementation des records a été approuvée par le Comité directeur en octobre et sera mise prochainement sur le site de la FFA.
- 7.2. Il reste à définir les formes de la reconnaissance que la FFA se doit d'apporter vis-à-vis des athlètes concernés : une simple lettre ? Un diplôme ? Une médaille ?

8. ATHLÉRAMA

- 8.1. En juin 2025, il avait été dit que « *la parution d'Athlérama 2025 a été reportée pour des raisons financières ; la CDH souhaite que cette future publication regroupe toutes les années concernées* ».
- 8.2. Une version électronique n'est pas une raison suffisante pour supprimer la version papier.
- 8.3. A sa grande majorité, cette position est réaffirmée. Il importe d'en définir le contenu et de mener une action précise pour définir le nombre de copies à imprimer...

9. INTERNATIONAL

9.1. Lors de la réunion de juin, Pierre WEISS avait informé ses collègues « *que, au niveau mondial, WA dispose d'un département spécifique ('Héritage' avec la présence d'un Français, Pierre-Jean VAZEL) dont le but est de prendre toutes les initiatives en vue de perpétuer les images de l'histoire de l'athlétisme mondial...* »

Le responsable de ce département, Christ TURNER, va prendre sa retraite et WA vient de publier une offre d'emploi pour le remplacer.

9.2. La FFA et les membres de la CDH reçoivent tous les mois la situation des records du monde. Philippe GUILBAUD précise que le webmaster du site fédéral met également à jour, de son côté, les records d'Europe et du monde.

10. DATE DE DÉBUT DE SAISON

A l'unanimité, la CDH considère que la situation actuelle (début de saison au 1^{er} septembre) n'est pas satisfaisante.

Compte-tenu des inconvénients d'ores et déjà constatés du changement de date de début de saison, la CDH (qui constate elle aussi le désordre que cela instaure dans sa mission d'archivage et de statistiques), recommande vivement de revenir dès 2026/2027 à une date de début de saison en phase avec celle établie à l'échelle internationale.

11. AXES DE RÉFLEXIONS

11.1. Qui fait quoi au sein de la CDH ? L'inventaire sera actualisé.

11.2. Souhait que puisse être mises en place des informations sur la FFA et l'activité de la CDH sur deux réseaux sociaux : Instagram et une page Facebook (Sophie FÉLIX est dans l'attente de la désignation d'une personne qui puisse être son partenaire au siège).

11.3. L'histoire des disciplines de l'athlétisme.

11.4. Les débuts de l'athlétisme féminin à la FFA : un édito est préparé sur ce sujet par Nadine DEBOIS, avec l'aide de plusieurs autres membres.

11.5. Les anciens (les précurseurs de la CDH) : Jean GILBERT, Jean CREUZÉ (voire Roger DEBAYE).

11.6. L'athlétisme chez les benjamins (Pierre JOURDAN) et les jeunes.

11.7. Les athlètes français lors des jeux continentaux (Carifta Games, Jeux du Pacifique Sud, ...).

11.8. Les athlètes ultra-marins.

11.9. Mathieu JOUYS évoque la possibilité pour la cellule d'optimisation de bénéficier des données de la CDH pour intégrer les modèles de profilage pour la prédiction des possibles progressions des athlètes suivis au haut-niveau. C'est une ressource très importante.

12. DIVERS

- 12.1. Adresse électronique : cdh@athle.fr : après pointage, il s'avère que deux membres ne figurent pas sur cette adresse globale. Etienne NAPPEY est chargé de cette régularisation.
- 12.2. Projet de donation à la FFA par un ancien international junior, Lucien BAUDOT, de tous les bilans annuels depuis 1947 à 2024 sous forme numérisée. Gérard DUPUY explique de quoi il s'agit. Cette donation est de nature à compléter les informations déjà disponibles à la FFA. Cette donation est donc acceptée, avec remerciements.

- Fin de la réunion : 16h00 -



Pierre WEISS
SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Bernard AMSALEM
PRÉSIDENT DE LA CDH